

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. le Général LACRETELLE

FAUSSE DÉMOCRATIE.

M. le ministre de l'intérieur a soumis à l'examen du conseil d'Etat un projet de décret modifiant les règles suivies jusqu'ici par les adjudications des travaux de l'Etat. L'objet essentiel de ce projet est de dispenser les associations ouvrières de l'obligation du cautionnement pour les adjudications ne dépassant pas cinquante mille francs.

Ce n'est certes pas un respect exagéré pour le principe de l'égalité qui a inspiré les auteurs du projet de loi. Il est certain que pour toutes les adjudications inférieures à cinquante mille francs, les associations ouvrières d'une part, les entrepreneurs de l'autre, se trouveront dans une situation entièrement inégale. L'obligation de fournir un cautionnement est une charge dont on doit tenir compte lorsqu'on soumissionne l'exécution d'un travail. Il faut s'être procuré le capital et tenir compte de la perte qui résulte de son immobilisation. Les associations ouvrières, déchargées de ce souci, se trouveront donc dans une situation privilégiée qui leur permettra de consentir des rabais bien supérieurs à ceux que pourront faire les entrepreneurs.

Voilà pour l'égalité. Mais lorsqu'il s'agit de travaux d'une importance relativement si peu considérable, les entrepreneurs qui se présentent sont des ouvriers de la veille, qui ne disposent que de res-

sources médiocres et qui n'ont pu arriver à se charger d'une entreprise qu'à force de travail et de persévérance. C'est eux qui paieront les frais des fantaisies de M. le ministre de l'intérieur. Il y a gros à parier que la plupart de ces petits entrepreneurs seront obligés de renoncer à concourir aux adjudications et par conséquent devront congédier la plupart des ouvriers qu'ils employaient. Or, ces ouvriers, par là même qu'ils travaillent pour un patron, n'appartiennent pas aux associations ouvrières auxquelles on veut conférer un privilège ; c'est donc en dernière analyse sur ces ouvriers, sur ceux auquel le manque absolu de ressources ne permet pas de s'associer, que retomberont directement les conséquences de la législation qu'on se propose d'instaurer.

Voilà pour le côté démocratique de la mesure.

Il est à peine nécessaire, d'ailleurs, de faire remarquer que la suppression du cautionnement enlève à l'Etat une garantie de bonne exécution des travaux. Mais on dit que lorsqu'il s'agit des intérêts économiques du pays, les républicains n'ont pas l'habitude de s'embarrasser de scrupules excessifs.

Anti-égalitaire, anti-démocratique, anti-économique, tel est le triple caractère de la mesure proposée. Le gouvernement compte qu'elle sera votée par la majorité républicaine. Cela ne nous surprendrait pas le moins du monde.

ERNEST BAUDOIN.

Le langage déplorable tenu par le ministre des affaires étrangères, candidat officiel, s'il en fut jamais, soulève dans les couloirs de vives récriminations. Il n'est question que de la nécessité d'une interpellation. On en avait prêté l'intention un peu prématurément, croyons-nous, à la droite. L'extrême-gauche, d'autre part, manifeste le désir de

demander des explications au gouvernement sur le caractère officiel de la candidature Flourens. Aucune résolution n'a été prise toutefois avant la séance.

On paraît croire que la droite laissera l'initiative à l'extrême-gauche. Elle a son candidat alpin à défendre. Au reste, si les droites considéraient comme un devoir d'interpeller le gouvernement sur les candidatures officielles plus ou moins impudemment affichées, il n'y aurait pas une élection sur cent qui ne motiverait une interpellation de cette nature. Il y a longtemps que nos républicains sont passés maîtres en l'art de cultiver la candidature officielle. Chacun sait ça. Une de plus ou une de moins, qu'importe ? Ce qui a surtout attiré l'attention des députés de la droite, ce sont les déclarations fort imprudentes de M. Flourens. Est-ce là le langage réservé qui convient à un ministre des affaires étrangères ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance d'hier. — M. Floquet fait l'éloge funèbre de M. Ringuier, député de l'Aisne.

M. Basly demande l'urgence en faveur de la proposition tendant à indemniser les conseillers municipaux des communes ayant plus de 40,000 âmes.

L'urgence est repoussée.

M. Wickersheimer ouvre la discussion générale du budget des finances au milieu du bruit des conversations. Il développe un système d'amortissement qui donnerait 25 millions d'économies.

La discussion générale est ensuite close ; les trois premiers chapitres sont adoptés.

Les Tablettes des Deux-Charentes publient le passage suivant d'une lettre écrite à l'un de ses amis « par un républicain de la veille aussi fidèle à ses convictions libérales que jaloux de la grandeur et de la prospérité de la France » :

« La jeunesse actuelle n'est pas ré-

publicaine, c'est un fait qu'on ne peut nier. Pourquoi ? Parce qu'elle a sa logique.

» Quand nous avons vingt ans, nous nous figurons les hommes généreux, désintéressés, comme nous les sommes nous-mêmes. Toute action mauvaise nous indigne, toute acte injuste nous révolte. Ces idées, l'honneur de la jeunesse, nous les appliquons à la vie publique comme à la vie privée.

» Si nous sommes en Monarchie, impitoyables pour les fautes commises, nous ne nous attaquons pas aux hommes, nous nous en prenons à la forme du gouvernement et nous disons : « Quand donc aurons-nous la République, ce gouvernement idéal qui, seul, peut donner au pays une bonne et honnête administration ? » Nous sommes républicains convaincus et nous attendons avec impatience la réalisation de nos espérances.

» Les jeunes gens d'aujourd'hui sont, eux aussi, généreux, désintéressés, qualités que possédera toujours la jeunesse. Mais que veut-on qu'ils pensent, devant le spectacle affligeant auquel ils assistent, des choses malpropres, honteuses qui se déroulent chaque jour sous leurs yeux ; de gâchis inextricable dans lequel nous ont mis les hommes politiques qui se disent républicains et qui ne sont que des égoïstes et des incapables, ces hommes discutant sur des formules, alors que va s'engager la lutte suprême, question de vie ou de mort pour la France ; ces hommes, enfin, n'ayant qu'un souci, leur réélection, et s'appuyant — les protégeant même — sur des politiciens dont la plupart ne sont que d'ignobles délateurs, gens grotesques, mais foncièrement canailles.

» Les jeunes gens d'aujourd'hui, à leur tour, — c'est la logique de leurs

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

CHAPITRE XX

Giselle continuait à vivre à l'extérieur d'une sorte de vie automatique. A part ses leçons, elle ne conversait avec personne. N'avait-ce pas été ainsi d'ailleurs dès le début, où M^{me} de Gastein lui avait fait comprendre qu'elle était simplement institutrice enseignante, et qu'elle n'avait pas à se mêler de l'éducation qui se fait par la causerie ? Dans la salle à manger, elle s'asseyait au bout de la table, sans que jamais un regard affectueux, une parole amicale, ou simplement polie vint lui faire trouver moins amer le pain de l'étranger.

Après le déjeuner ou le dîner, aux heures de la récréation, elle s'asseyait au métier à tapisserie de la comtesse, et traçait de sa main habile, sur le canevas dont M^{me} de Gastein remplissait les fonds, des fleurs et des oiseaux qu'un peintre n'aurait pas désavoués. Il n'y avait jamais un instant de relâche ; l'ouvrage était toujours pressé. Il fallait cette chaise, puis ce fauteuil, puis ce tabouret, puis cet écran. Quelle habile

femme que la comtesse de Gastein ! Comme elle s'entendait à employer le temps d'autrui, et comme son idéalisme allemand s'associait à l'aise avec les plus mesquines et les plus plates réalités !

Lorsque Giselle avait besoin de travailler pour son compte, il lui fallait prendre sur son sommeil, et, les pieds enveloppés d'un châle ou d'un manteau, pour les préserver du froid carreau de sa chambre sans feu, elle écrivait ou cousait à la lueur de la plus mince des bougies.

Parfois, lorsqu'on dînait en ville, et que Frida était de la partie, elle avait sa soirée à elle ; mais, en revanche, on ne s'inquiétait guère de son souper, et, vers neuf heures seulement, le cuisinier lui apportait d'un air maussade un peu de thé froid à peine sucré, avec un morceau de galette ou de *brechtel* rassis.

C'était là encore le plus friand régal que lui offrit le souverain des cuisines. A partir du moment où la guerre fut déclarée, il s'efforça de faire payer à la Française toutes les inquiétudes où le jetait le départ de son fils pour l'armée. Alors le thé fut supprimé et remplacé par la plus grossière choucroute, par la salade aux harengs saurs, ce mets national, et la plupart du temps, par une insipide bouillie de gruau d'avoine, mélangée de pruneaux cuits. Ces soirs-là, Giselle, en mangeant son pain sec, plutôt que de toucher à ces aliments grossiers,

s'applaudissait de partager de loin les privations de Greppo, et celles de Raoul sans doute. Elle connaissait maintenant par expérience la générosité prussienne, et elle se doutait bien que les prisonniers devaient être fort mal traités, en admettant, hélas ! que son frère fût prisonnier. Mais vivait-il encore ?

A mesure que l'automne avançait, les jours où l'institutrice était congédiée à sept heures, c'est-à-dire à l'heure du dîner, devenaient de plus en plus fréquents. Giselle souffrait donc de la faim dans cette opulente maison.

Quant aux rares occasions où M^{me} de Gastein lui faisait signe de passer avec la famille dans la salle à manger, Giselle savait d'avance qu'il y avait quelque fâcheuse nouvelle à apprendre, ou une réunion d'amis à amuser, c'est-à-dire deux ou trois heures à passer au piano, presque sans interruption. Lorsqu'elle avait fini cette sonate, on lui demandait cette symphonie, puis ce menuet, puis cet allegro, puis ce scherzo, puis cette polonoise. Il lui fallait tout savoir, et ne jouer jamais que de la musique allemande.

Aussi la musique était-elle devenue odieuse à Giselle. Mozart seul, ce maître divin, dont le génie est paix et lumière, convenait à son âme endolorie. Il ramenait la sérénité dans son esprit troublé, un coin de ciel bleu dans l'atmosphère orageuse qui l'entourait ; il la prenait sur

ses ailes d'ange, et l'élevait avec lui dans ces pures régions où les passions du monde s'épaissent peu à peu.

Et puis Mozart n'était pas Allemand. Il était Autrichien. Était-ce pour cela que M^{me} de Gastein ne pouvait pas le sentir, ou bien parce que son âme tourmentée aimait uniquement à se précipiter dans les sombres abîmes, où Beethoven chante ces chants sublimes, mais désespérés ?

La comtesse daignait parfois prévenir la jeune musicienne quelques heures à l'avance qu'elle eût à préparer ceci ou cela ; mais, la plupart du temps, il fallait déchiffrer, sans le bénéfice laissé d'ordinaire aux amateurs d'avertir l'auditoire qu'ils voient ce morceau pour la première fois. C'était alors une contention d'esprit des plus fatigantes pour une pauvre tête si douloureusement préoccupée. D'autre fois, il fallait jouer à quatre mains avec Bettina ou Wilhelmine, et M^{me} de Gastein avait soin de rendre Giselle responsable devant le public des moindres fautes de son élève.

Un soir, Wilhelmine, qui allait difficilement en mesure, chose étrange chez une Allemande, ne put parvenir à se rattraper, malgré toute la peine que prenait l'institutrice (dont la partie était fort compliquée, et surchargée de traits brillants) pour venir au secours de la retardataire.

La comtesse, blessée dans son orgueil maternel, paraissait sur des épaves, et feignait tout à

ainés, — s'en prennent à la forme du gouvernement; seulement, ils n'ont pas d'idéal, comme leurs devanciers. Désillusionnés, écœurés, ils en viennent à dire: « Tout ce qu'on voudra, mais pas ça! »

Cette lettre intime n'est-elle pas marquée au coin de la sagesse? Elle vaut bien la peine d'être méditée.

Elle prouve que le nombre des républicains dégoûtés de la République s'accroît tous les jours.

Police correctionnelle.

Audience du jeudi 16 février

L'AFFAIRE WILSON

L'acte d'accusation conclut à l'existence de charges suffisantes contre Wilson de s'être rendu complice des escroqueries commises par Ribadeau, Dubreuil, Hébert et Rattazzi, au préjudice de Crespin Lajanière, Belloc et Legrand, en provoquant audit délit par dons ou promesses ou en donnant des instructions pour le commettre, en recevant sciemment totalité ou partie des fonds obtenus des sieurs Crespin, Belloc et Legrand.

Bien avant l'ouverture des portes de la salle d'audience, les couloirs du Palais sont envahis par la foule de curieux.

La presse judiciaire est au grand complet.

M. Villers préside aux débats.

Le substitut Lombard occupe le siège du Ministère public.

On pense que les débats occuperont cinq ou six audiences consécutives.

A 11 h. 50, les prévenus pénètrent dans la salle d'audience; ils comparaissent librement, à l'exception de M^{me} Rattazzi.

Wilson, qui est assis auprès de M^{me} Rattazzi, est l'objet de la curiosité publique.

Il est vêtu de noir et paraît très affecté; sa figure est ravagée.

L'audience est ouverte à midi 40, on procède aussitôt à l'appel des témoins, l'interrogatoire commence par Dubreuil.

Le prévenu raconte que, ayant été mis en rapport avec Crespin qui avait des titres à la décoration, il songea à s'occuper de lui; il s'adressa à Hébert qui en parla à Ribadeau, on pensait faire avec Crespin une affaire de publicité, une affaire purement commerciale.

Quant à la décoration, dit Dubreuil, nous n'avons jamais demandé un sou pour la faire obtenir par Crespin.

Quant à M. Wilson, ajoute le prévenu, je déclare hautement ne l'avoir jamais connu.

Le prévenu déclare ensuite qu'il prend pour lui seul toute cette affaire de décorations.

Les réponses de Dubreuil sont assez incohérentes et soulèvent l'hilarité de l'auditoire.

Dubreuil dit en terminant: Dans l'affaire des décorations, il n'y a pas de quoi fouetter

un chat, et il déclare que l'instruction est mensongère d'un bout à l'autre.

Dans son interrogatoire, Ribadeau dit que M. Crespin lui a demandé de le recommander à Wilson pour la décoration. Ribadeau y a consenti, mais il soutient qu'il n'a jamais été question d'argent pour cela, c'était une démarche tout amicale.

A 5 heures, M. le président procède à l'interrogatoire de M. Wilson. (Long mouvement d'attention.)

La voix de M. Wilson, d'abord mal assurée, se raffermi peu à peu.

Il déclare avoir reçu M. Crespin à l'Élysée. Ses titres à la décoration lui paraissent sérieux, et dans sa position de député sous-secrétaire d'Etat, M. Wilson croyait de son devoir d'accueillir ces demandes.

Quant à l'affaire du *Moniteur de l'Exposition*, M. Wilson dit, qu'absorbé par ses grands journaux politiques, il s'intéressait médiocrement à cette petite feuille dans laquelle il avait mis seulement 20,000 fr. Il croyait simplement que M. Crespin désirait y faire de la publicité; il ne pouvait pas avoir, dans sa position, une pensée de lucre. (Murmures.)

M. Wilson ajoute qu'il a toujours ignoré si M. Crespin avait remis quoi que ce soit.

Il était allé lorsque Crespin remit 5,000 fr. à Ribadeau et d'ailleurs très préoccupé à cette époque par les attaques de la presse.

S'il avait connu les accusations qu'on porte actuellement contre lui, il aurait évité que bien des imprudences fussent commises.

M. Wilson nie ensuite avoir connu l'affaire Belloc. Il ne connaissait, d'ailleurs, ni Hébert ni Dubreuil et ne s'occupait jamais d'affaires de publicité.

M^{me} Rattazzi est interrogée la dernière sur l'affaire Legrand.

Elle dit qu'en présence de son injuste condamnation elle est décidée à ne rien cacher à la justice. Elle affirme que c'est elle qui a fait décorer Legrand par M. Wilson, mais qu'il n'a jamais été question d'argent — au moins pour elle. Legrand promit à Wilson de faire 3,000 fr. de publicité dans le *Moniteur de l'Exposition*, mais, pour elle, elle ne reçut jamais rien.

Si 90,000 fr. ont disparu de la caisse de Legrand, ils n'ont certainement pas servi à acheter la décoration.

L'audience est levée à six heures.

ÉTRANGER

ITALIE. — Le Saint-Père vient de livrer à l'imprimerie vaticane une encyclique sur la « liberté ». C'est un document assez long, écrit en latin, et destiné à toute la catholicité. Il peut être considéré comme une continuation de l'encyclique *Immortale Dei*, au point de vue doctrinal et politique.

L'*Observateur français* dit que le Saint-Père en a donné communication, ces jours-ci, à M^{re} Ryan, archevêque de Philadelphie.

Après l'audience des Américains, le Saint-Père a pris l'archevêque à part et lui a confié le résumé du document.

Les idées doctrinales et les applications

politiques partent de cette pensée générale qui sert d'inspiration à l'encyclique: la définition de la liberté et la distinction entre la vraie et la fausse liberté.

Le document est, dit-on, sous presse et ne tardera pas de paraître.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 février.

Le marché est bien tenu et les cours de nos rentes font preuve d'une grande fermeté: 3 0/0, 81.80; 4 1/2 0/0, 106.75.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,373. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires au comptant. N'étant pas dans la spéculation, ces titres constituent un placement sans aléa recherché par les capitalistes. La Société Générale est calme à 452.50. Les bilans mensuels constatent une augmentation sensible dans la clientèle de la Société.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier coupon accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de 200,000 fr.

Les Polices A B de l'Assurance financière gardent leur bonne tenue et donnent lieu à des échanges suivis.

L'action de Panama s'inscrit à 250 fr. Une importante réunion parlementaire aura lieu samedi pour examiner la proposition développée par MM. Cotu et Huttin, devant une trentaine de députés de la gauche radicale et de l'extrême gauche et autorisant la Compagnie de Panama à faire une émission de valeurs à lots.

On recommence à parler d'une émission prochaine faite par la Compagnie du canal de Corinthe. Si la nouvelle se confirme nous engageons tous les capitalistes à garder la plus grande réserve. La situation de la compagnie est trop compromise actuellement pour qu'il n'y ait pas danger à s'y intéresser.

Le marché de nos chemins de fer est peu animé. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COMITÉ CONSERVATEUR

En vue de l'élection législative, un bureau électoral est installé à Saumur, rue de la Comédie, 23, au 4^e.

Il est ouvert de 9 heures à 11 heures du matin et de 4 heures à 6 heures du soir.

LA NEIGE. — La neige, qui n'avait fait encore, cette saison, qu'une légère apparition à Saumur, n'a presque pas cessé de tomber depuis hier soir 3 heures. Elle fondait à mesure qu'elle touchait le sol; aujourd'hui, à midi, c'est à peine si les toits en sont recouverts. Un vent glacial souffle du nord-ouest.

AURA-T-ON ENCORE DES BONS NUMÉROS?

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1887 vient de s'achever. Il s'est fait sous l'empire d'une incertitude qui pèse lourdement sur ces jeunes gens et sur leurs familles: ce tirage offre-t-il encore un intérêt ou bien est-il inutile? En d'autres ter-

mes: la classe qui vient de tirer aura-t-elle encore des bons numéros ou bien tous seront-ils mauvais?

S'il faut se régler sur les dispositions arrêtées par le précédent ministre de la guerre, il n'y a plus de bons numéros; la deuxième portion du contingent, qui, autrefois, ne demeurait qu'un an sous les drapeaux, a été supprimée, ou, pour parler légalement, réduite à zéro par le général Ferron.

Mais, d'un autre côté, la première portion, celle qui était incorporée pour cinq ans, devait, dans l'intention du général Ferron, être renvoyée après trois ans environ. En somme, le dernier ministre de la guerre avait commencé l'application de la loi de trois ans avant le vote de cette loi par le Sénat.

Le moyen détourné pour arriver à ce résultat lui a été sinon fourni, du moins suggéré par le Parlement lui-même. Ce sont, en effet, les commissions du budget qui, pour équilibrer leurs chiffres, imposent chaque année au ministre de la guerre l'économie d'un nombre considérable de journées d'entretien de soldat à obtenir à l'aide de congés.

Le ministre a été amené à se dire: « Sous prétexte de congé budgétaire, je renverrai en congé provisoire tous les hommes ayant accompli trois ans de service; d'un autre côté, ayant réduit à zéro le chiffre des hommes de la deuxième portion, tout le monde passera trois ans à l'armée. Ils voteront ensuite la loi quand ils voudront.

Voilà comment arrive, maintenant, qu'il n'y a plus de bons numéros et que le service de trois ans est entré en fonctions.

Mais cette combinaison n'étant pas sanctionnée par la loi, étant seulement réglée par des décisions ministérielles, un nouveau ministre peut tout changer; or, il y a un nouveau ministre au département de la guerre. M. le général Logerot va-t-il maintenir les dispositions arrêtées par son prédécesseur en ce qui concerne la suppression de la deuxième portion du contingent?

La question, nous l'avons déjà dit, a été posée au ministre par un député conservateur. Mais, sur l'avis du président du conseil, le ministre de la guerre a fait savoir qu'il ne donnerait sa réponse que lors de la discussion du budget de l'armée. Cette discussion va s'engager prochainement. Les intéressés vont être bientôt fixés.

Ce retard à répondre fait prévoir que les décisions du général Ferron seront maintenues, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de deuxième portion du contingent; enfin, que tout le monde sera soldat pour trois ans.

S'il en est ainsi, le tirage au sort n'offrira plus désormais qu'un très faible intérêt, celui de la désignation pour l'infanterie de marine et peut-être un ordre de classement pour régler la délivrance des congés, quand on devra conserver une partie de la classe pour quelques mois de plus.

LA BAISSÉ DU BÉTAIL.

En France, on attend généralement que le mal soit arrivé à son plus haut degré pour en rechercher les causes. Depuis un mois seulement on commence à s'apercevoir en haut lieu que la baisse considérable du bétail est une grosse question et qu'elle doit être la préoccupation de tous.

La baisse a atteint, aujourd'hui, la moyenne de 50 0/0. De toutes parts on entend parler de la formation de commissions chargées de trouver des causes du mal et d'indiquer les remèdes. La Société nationale d'agriculture a nommé une commission, et le groupe agricole de la Chambre vient, de son côté, d'envoyer un questionnaire dans les départements. En voici le texte:

- 1° A quel prix moyen est tombé la viande sur pied?
- 2° A quel prix est livrée la viande mise en vente par la boucherie?
- 3° L'avilissement du prix vient-elle d'un excès de production locale?
- 4° Attribue-t-on cette avilissement à l'importation étrangère? Y a-t-il lieu de relever nos tarifs de pénétration?
- 5° La consommation a-t-elle diminué?
- 6° Y a-t-il d'autres causes de la baisse des prix? Quelles sont-elles?
- 7° Quelles sont les mesures qui vous sembleraient propres à sauvegarder cette partie de la fortune agricole?
- 8° A quelles raisons convient-il d'attribuer l'écart constaté entre le prix de la viande vendue dans les boucheries?

coup d'attribuer à Giselle l'insuccès de l'exécution:

— Vraiment, lui dit-elle, il est surprenant, mademoiselle Duparc, que la mesure de ce morceau vous offre ainsi des difficultés invincibles.

Giselle ne répondit pas, mais elle rougit légèrement.

— C'est que, murmura le baron d'Osterwald à l'oreille de la maîtresse de la maison, les Français sont un peu comme les cuisiniers de l'adage bien connu.

— Que voulez-vous dire, baron? demanda M. de Kastow, dont les épais sourcils se froncèrent subitement.

— Je veux dire que les Français peuvent devenir exécutants, mais qu'ils ne naissent pas musiciens. Vous voyez que c'est à peu près comme le proverbe auquel je faisais allusion: On devient cuisinier, mais on naît...

Le baron ne put achever.

M. de Kastow, avec une vivacité de langage qui n'était pas dans ses habitudes, interrompit le grotesque pédant sans la moindre cérémonie, et, se retournant vers M^{me} de Gastein, comme s'il dédaignait de s'adresser au grand maître des eaux et forêts:

— Je crois, ma tante, que vous faites erreur. J'ai suivi attentivement d'un bout à l'autre le morceau que nous venons d'entendre, et j'ai re-

marqué, au contraire, que M^{re} Duparc avait mis autant de complaisance que d'habileté dans la façon dont elle a su attendre la seconde partie, toujours en retard.

Et M. de Kastow ouvrit au hasard un livre posé sur un guéridon à sa portée, comme s'il jugeait que l'incident dût être vidé.

— Croyez-vous vraiment, Heinrich? reprit tout à coup la tante de l'air le plus aimable. Vous êtes si bon musicien que votre jugement en ces matières a force de loi. J'engagerai donc Wilhelmine à étudier de nouveau cette sonate, un peu trop difficile pour elle peut-être.

Mais le regard que reçut Giselle lorsqu'elle se leva pour aller coucher Frida, l'avertit que son défenseur avait été plus mal inspiré que réellement secourable.

Pendant ce temps la petite Frida faisait le tour du salon, embrassant ses grandes sœurs et sa mère, avec ces mines d'enfant gâté qui recule de son mieux le moment de se mettre au lit. Arrivée auprès d'Heinrich, elle grimpa lestement sur ses genoux, et collant sa bouche tout contre l'oreille de l'officier:

— Vous l'aimez donc aussi? lui dit-elle, si bas que cette parole ne fut entendue que du destinataire. Alors nous serons trois, en comptant Schwartz.

— Que veux-tu dire, Frida?

Mais Frida était déjà loin, et ravie de ce qu'elle croyait un secret en commun avec son grand cousin, elle fit une pirouette avant de refermer la porte, et plaça un doigt sur ses lèvres, comme pour dire:

— Silence, nous nous comprenons.

(A suivre.)

Pour paraître prochainement LA FRANCE JUIVE

Par Ed. DRUMONT

ÉDITION ILLUSTRÉE

Grand format, beau volume de bibliothèque

Scènes, vues, portraits, cartes

DESSINS DE FR. RÉGAMEY, DUNKI, MAS, CLERICE

Et tous nos meilleurs Artistes

Prix: broché, 12 fr. — Envoi franco

Henri GAUTIER, successeur, Librairie Blériot, 55, quai des Grands-Augustins, 55 PARIS

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, 40^{me}, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

9° Quel est le rôle des intermédiaires ?
10° A-t-on tenté d'établir des boucheries coopératives ? Ont-elles réussi ? Dans quelles mesures ?

La commission a désigné un comité de sept membres qui sera chargé de propager le questionnaire et de recueillir les réponses. Ce comité se compose de MM. Méline, Gomot, Marty, Jamelet, Milochéau, Rodat et Maxime Lecomte.

Dès que l'enquête sera terminée, le groupe agricole délibérera sur les propositions à soumettre au Parlement.

M. L'ABBÉ GARNIER A TOURS

M. l'abbé Garnier, directeur des œuvres ouvrières de Caen, a fait samedi soir, au cercle Sainte-Marie, et dimanche, à la cathédrale, à Tours, deux conférences sur la question sociale. Le *Journal d'Indre-et-Loire* en rend compte en ces termes :

« Samedi, un grand nombre d'ouvriers n'appartenant pas, pour la plupart, aux patronages catholiques, avaient répondu à l'appel de l'éloquent conférencier.

« Dans un langage sobre et clair, M. l'abbé Garnier a indiqué à son auditoire le but qu'il poursuivait : ramener les ouvriers à la religion, qui seule a pu jadis améliorer leur situation, qui seule peut aujourd'hui encore les sauver ; organiser une vaste association de tous les ouvriers chrétiens, et arriver par des moyens nouveaux au rétablissement des anciennes corporations.

« M. l'abbé Garnier s'adresse aux ouvriers qui pratiquent et à ceux qui, bien que chrétiens, se sont depuis longtemps éloignés de l'église. Doué d'une facilité d'élocution merveilleuse, l'orateur a, dès le début de son discours, soulevé les applaudissements de son nombreux auditoire et, à mesure qu'il parlait, les marques d'approbation sont devenues plus fréquentes. On a surtout souligné de nombreux bravos le passage où, faisant justice des utopies des partisans de la « morale indépendante », l'orateur a montré où menait cette morale et comment se comportaient ceux qui voulaient lui substituer le seul sentiment de « l'honneur » purement humain....

« Dimanche, à la cathédrale, une foule énorme se pressait aux abords de la chaire. Des ouvriers appartenant à tous les corps de métiers étaient venus en grand nombre. M. l'abbé Garnier a développé plus largement la thèse qu'il avait défendue la veille à Sainte-Marie.

« Nous regrettons que le temps et la place nous manquent pour analyser ce magnifique discours où l'orateur a traité avec une rare compétence de la crise industrielle, agricole et commerciale qui ruine l'ouvrier et des moyens de l'enrayer. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que M. l'abbé Garnier a remué profondément l'assistance et que ce soir à l'archevêché le nombre de ses auditeurs aura décollé. »

L'Agence Havas a donné de ces deux conférences une sorte de parodie qui est absolument ridicule et scandaleuse ; car l'Agence Havas étant subventionnée sous forme

d'abonnements par une grande partie de la presse de tous les partis, doit des renseignements sûrs et impartiaux, et non des récits dérisoires, qui ne peuvent être qu'une élucubration d'un sectaire en état d'ébriété.

Voici ce que le correspondant tourangeau a le toupet d'écrire à l'Agence Havas à propos de l'abbé Garnier :

« Cet orateur, dit le correspondant, nous a parlé de la question ouvrière, à peu près comme un aveugle parlerait des couleurs. Il nous a exposé les causes de la crise qui pèse sur l'ouvrier : (ici quelques causes ordinaires et financières), c'est raisonnable. Ce qui n'est plus raisonnable, par exemple, c'est lorsque l'abbé Garnier vient y ajouter l'inobservance du dimanche et la non-observation des devoirs religieux dans la famille.

« Il faut que M. Garnier ait une piètre opinion de ses auditeurs pour se poser, devant eux, en grand économiste, lorsqu'il leur débite de semblables niaiseries.

« Quant au remède à ce triste état de choses, il a au moins le mérite de la simplicité.

« M. l'abbé Garnier nous offre le pape. — Comment, le pape ? — Eh ! ouï ! — C'est sa « tarté à la crème. »

Nous demandons à l'Agence Havas quel degré de bêtise il faut avoir atteint pour devenir son correspondant ? Décidément, si ses nouvelles sont parfois fausses, excusons-le, c'est par bêtise.

Le Tourangeau facétieux continue à analyser le sermon :

« Il n'y a pas à dire, tous les assassins sont des impies, des libres-penseurs.

« M. l'abbé Garnier en a vu un tout dernièrement, à Caen. Au moment de son exécution, le brave garçon a déploré son irrégion qui l'avait entraîné au crime.

« La déclaration faite, — et recommandée aux journalistes, s'il vous plaît — il est mort tranquillement. »

Combien paie-t-on à la ligne les indignations et l'esprit de ce commis-voyageur correspondant ? Nous engageons l'Agence Havas à le faire mettre dans un bocal à sa vitrine, à l'Exposition de 1889.

On dit que l'article du correspondant en question est le même que celui publié dans l'Union libérale.

Le *Tours-Journal* publie le texte d'une pétition signée par les électeurs du département d'Indre-et-Loire, et adressée au président de la Chambre et aux députés, pour leur demander, au nom de l'honneur et de leurs intérêts politiques, de vouloir bien amener, par les voies et moyens dont ils disposent, M. Wilson à donner de suite sa démission de député.

Mardi dernier, dit le *Gaulois*, la comtesse Octave de Beaumont réunissait de nombreux voisins au château du Plessis, près Baugé.

Le baron et la baronne de Champché-

cresson cette politesse obséquieuse qui est dans le caractère du maître d'hôtel ; mais le rôle d'amoureux transi, de chérubin de berquinade, a été joué un peu trop naïvement.

L'interprétation des *Deux Orphelines* a été bonne. M. Wilfrid a rendu avec talent la figure expressive de Pierre le remouleur. D'abord humble et craintif, il supporte avec résignation la tyrannie de son frère, mais à la fin l'amour le transforme, il se relève dans la lutte suprême avec un courroux tragique qui excite l'enthousiasme de la salle entière. M. Veulliet donne un bon relief à la brutalité cynique du grand Jacques. M. Reux a de la distinction dans le personnage du chevalier de Vaudrey. M. Devalis, dans le rôle du docteur, a montré du cœur et de la sensibilité. M. Molivier est un Picard spirituel et amusant.

M^{me} Touache a joué le rôle de la comtesse avec une simplicité naturelle et une douleur touchante. M^{me} Filo d'Argile a été dramatique dans le personnage sympathique de Louise ; elle a eu des élans superbes, des cris déchirants qui ont soulevé plusieurs fois les applaudissements. M^{me} Sabin a été délicieusement plaintive dans le rôle de la jeune aveugle. M^{me} Cardon a donné un cachet étonnant de vérité au rôle de la vieille Frochard, dont elle a rendu avec art le côté trivial et ignoble. M^{me} Philippe a été une Marianne très émouvante et belle de résignation. M^{me} Meule a prêté

son charme à la figure gracieuse de sœur Geneviève, et M^{me} Carré, toujours excellente comédienne, a été aussi jolie sous le bonnet de toile de la Salpêtrière que sous le costume pimpant de la courtisane. Tous les artistes ont été applaudis et rappelés.

Dernières Nouvelles

S. A. R. le duc d'Orléans, accompagné du colonel de Parceval, a débarqué lundi à Bombay.

L'AFFAISSEMENT DU PONT D'ARCOLE

Hier, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, au moment où des passants traversaient le pont d'Arcole, à Paris, une forte détonation a retenti, le sol s'est mis à trembler et de fortes crevasses se sont produites.

On craint que le pont ne s'effondre complètement. La circulation est suspendue.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 17 février, 1 h. 45, soir.

L'incident qui eut lieu hier à la fin de la séance de la Chambre et qui faillit amener une crise ministérielle, se continue aujourd'hui.

La commission des douanes attendra pour prendre une décision contre les tarifs déposés par M. Laur qu'ils aient été imprimés.

Les nouveaux tarifs proposés par le gouvernement pour le traité de commerce avec l'Italie, sont distribués aujourd'hui à la Chambre.

Le bruit court que M. Delaporte, après avoir accepté la succession de M. Faure, comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, aurait retiré son acceptation.

EPICERIE CENTRALE

Maison GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Cafés supérieurs

NOUVEAUX MÉLANGES faits avec les sortes les plus estimées.

| | | |
|-----------------------------------|---------------|---------|
| 1 ^{re} qualité, | le 1/2 kilog. | 2 f. 50 |
| Mélange extra, | le 1/2 kilog. | 2 f. 80 |
| Mélange exquis, sorte supérieure, | le 1/2 kilog. | 3 f. » |

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni fraks.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions-nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

libles. » M. le curé Comparet dit : « Dieu soit béni ? La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^{ie}, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Common, 25, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES SAINT-OMER

SAMEDI 18 Février 1888,

représentation extraordinaire

Avec les concours d'Artistes de Paris

M^{me} J. SAIGNARD

du théâtre des Variétés,

M. MENDASTI, M. SAINT-OMER, M^{lle} BELLINA P.

M. HERVIER, M. NETTER.

Le plus grand succès des Variétés,

LA FEMME A PAPA

Comédie-opérette en 3 actes,

de MM. A. Millaud et A. Hennequin, musique d'HERVÉ.

Au 2^e acte, *La Chanson du colonel*, chantée par M^{me} SAIGNARD.

M. Choufleur restera chez lui

Opérette-bouffe en 1 acte, de MM. X. et Saint-Rémy, musique de J. OFFENBACH.

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 20 Février 1888,

BOCCACE

Opéra-comique en 3 actes,

paroles de MM. Henri Chivot et Alfred Dura, musique de Franz de SUPPÉ.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

s'est-elle déroulée au milieu d'unanimes applaudissements.

« Il n'y a que des éloges à adresser aux interprètes ; MM. Sabin, en jardiner Pandolfo ; Stéphane, en prince Orlando ; Allain, en barbier Quiquibio ; Boussa, en tonnelier Tromboli ; Drouville, en Lelio. Tous, à un titre égal, se sont acquittés de leur rôle avec un entrain qui est à louer.

« Ces compliments mérités s'adressent aussi à M^{me} Doux (Boccace), Carré (Frisca), Fincken (Béatrice), Lelong (Perronnelle), Molivier (Zanetta).

« Le bon goût et la fraîcheur des costumes, aussi bien des artistes que de la figuration, ont été très remarqués, et il est fâcheux que l'ouvrage de M. Franz de Suppé ait été monté si tard, la direction eût trouvé là un réel succès.... »

Nous croyons devoir faire remarquer que M. Allain, l'excellent comique, joue le rôle de Quiquibio, dans lequel il s'est déjà montré si étourdissant sur notre scène.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 18 février,

Avec les concours de M^{me} GUIRAUD, chanteuse légère
Le Barbier de Séville, opéra-comique en 3 actes, musique de Rossini.

Le Châlet, opéra-comique en 1 acte.

Dimanche 19 février,

Avec les concours de M^{me} GUIRAUD

Rigoletto, opéra en 4 actes, de Verdi.

La Mariée du Mardi-Gras.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les deux dernières représentations de la troupe de M. Justin Née ont été consacrées au drame et au vaudeville.

La pièce de MM. Busnach et Debrit, *Ma femme manque de chic*, est relevée de mots drôles, de détails piquants, de scènes amusantes ; aussi a-t-on bien ri.

M^{me} Sabin a joué avec beaucoup de charme et de sensibilité le rôle de Gabrielle. M^{me} Carré, sous les traits de Nanine, a plu par sa grâce toute naturelle, ses allures dégagées, son œil brillant et son sourire aimable. M^{me} Touache a mis de l'imprévu et un comique agréable dans le personnage d'Eulalie.

M. Sabin s'est fait une bonne tête de Championnet, et son jeu a été plein de bonhomie et de finesse. M. Roux a rendu avec talent l'ennui de de Prêfol et n'a pas manqué d'une certaine distinction. M. Allain a interprété avec naturel le rôle de Barbottin, un docteur convaincu du traitement par l'électricité, ce qui ne l'empêche pas de laisser à certaines heures sa gravité doctorale et de courir les aventures galantes. M. Valetti a fait preuve d'une excentricité exubérante dans le rôle de Saturnin. M. Davalis a donné au restaurateur Beau-

A VENDRE
UNE
MAISON BOURGEOISE

Située au Pont-Fouchard,
Comprenant : salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise, caves voûtées, jardin bien planté, avec bassin.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28. (48)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1888,
UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1889,
MAISON

Située à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 20,
Occupée par M. Closter, pharmacien.
S'adresser, pour visiter, à M. CLOSTER, et, pour traiter, à M. GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire. (78)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1889,
TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,
Situé rue du Puits-Neuf, 21.
S'adresser à M. et M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE
Une belle JUMENT normande, 11 ans, baie-brune, garantie de tous vices.
S'adresser au bureau du journal.

UN beau lit de milieu, en chêne sculpté, avec son sommier, le tout presque neuf, 220 francs.
S'adresser au bureau du journal.

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, rue Saint-Jean, 20, demande une apprentie pour les Modes. (64)

ON DEMANDE un apprenti à L'ÉPICERIE PARISIENNE.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{me} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres.
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON COPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
10 0/0 de remise sur tous les articles.

DENTS
SANS PALAIS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 FÉVRIER.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. | | Clôture précé. | Dernier cours. |
| 3 % | 81 85 | 81 95 | Est | 795 | 793 75 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 618 50 | 517 50 |
| 3 % amortissable | 85 25 | 85 25 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1258 75 | 1258 75 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 534 | 531 | Est | 389 | 380 |
| 3 % (nouveau) | — | — | Midi | 1153 75 | 1153 75 | — 1865, 4 % | 522 | 522 | Midi | 397 50 | 399 50 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 70 | 106 70 | Nord | 1523 75 | 1521 95 | — 1869, 3 % | 406 | 408 | Nord | 408 25 | 408 |
| Obligations du Trésor | 514 | — | Orléans | 1331 25 | 1335 | — 1871, 5 % | 393 50 | 398 50 | Orléans | 401 75 | 403 |
| Banque de France | 3860 | 3860 | Ouest | 895 | 900 | — 1875, 4 % | 523 75 | 522 | Ouest | 398 50 | 397 75 |
| Société Générale | 432 50 | 453 75 | Compagnie parisienne du Gaz | 1400 | 1405 | — 1876, 4 % | 522 | 522 | Paris-Lyon-Méditerranée | 398 50 | 399 50 |
| Comptoir d'escompte | 1045 | 1045 | Canal de Suez | 2117 50 | 2112 50 | Bons de liquid. Ville de Paris | 521 50 | 528 | Paris-Bourbonnais | 398 50 | 400 |
| Crédit Lyonnais | 518 75 | 580 | C. gén. Transatlantique | 517 50 | 513 75 | Obligations communales 1879 | 483 | 484 | Canal de Suez | 595 | 595 25 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1372 50 | 1370 | Russe 5 0/0 1870 | 95 60 | 95 25 | Obligat. foncières 1879 3 % | 486 | 486 | Panama 6 0/0 | 310 | 288 |
| Crédit mobilier | 300 | 300 | | | | Obligat. foncières 1 83 3 % | 383 | 384 | | | |
| Canal Intér.-Panama | 272 50 | 263 75 | | | | | | | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

| SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS | | | | | | | SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ | | | | | SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR. | | | | | | |
|--|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|---------------------------|---------------|-----------|-----------|--------------|-----------------------------------|------------|------------|-----------|------------|--|--|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Expr. soir | | |
| Saumur (orl.) | 2 03 | 6 53 | » | » | 1 38 | 4 16 | 8 34 | Saumur (orl.) | 7 57 | 11 54 | 1 35 | 3 05 | 5 42 | 11 7 | | | | |
| Saumur (état) | 6 50 | 8 31 | 10 37 | » | 4 13 | 8 20 | Saumur (état) | 8 31 | 4 13 | 8 30 | Vivry | 8 10 | 12 09 | 3 17 | 5 54 | | | |
| Nantillyhalte | 7 03 | 8 37 | 10 44 | » | 4 26 | 8 43 | Nantilly | 8 37 | 4 26 | 4 3 | Blou | 8 19 | 12 18 | 3 26 | 6 03 | | | |
| Varr.-Chacé | 7 09 | 8 48 | 10 52 | » | 4 32 | 8 49 | Montreuil (a) | 9 19 | 4 55 | 9 08 | Vernantes | 8 32 | 12 31 | 3 39 | 6 14 | | | |
| Brézé-s.-Cyr | 7 17 | 9 02 | 11 | » | 4 40 | 8 56 | (dép.) | 9 29 | 5 | 9 20 | Noyant-Méon | 8 59 | 12 59 | 3 43 | 6 38 | 11 47 | | |
| Montreuil (a) | 7 29 | 9 19 | 11 15 | » | 4 55 | 9 08 | le Vaudelnay | 9 40 | 5 11 | 5 17 | Chât.-d-Loir | 10 07 | 2 14 | 2 56 | 5 09 | 7 45 | | |
| (dép.) | 7 34 | 9 23 | 11 24 | » | 5 09 | 9 11 | Baugé | 9 50 | 5 20 | 5 44 | | | | | | | | |
| Thouars | 7 53 | 9 41 | 11 57 | » | 5 27 | 9 38 | Doué | 9 57 | 5 27 | 6 21 | | | | | | | | |
| Loudun | 8 10 | » | » | » | 5 52 | » | | | | | | | | | | | | |
| Poitiers | 8 16 | 33 | » | » | 5 58 | 12 12 | | | | | | | | | | | | |

LIGNE D'ORLÉANS

| ANGERS — SAUMUR — TOURS | | | | | | | | | | |
|-------------------------|-------------|------------|------------|-----------|-------------|------------|------------|-----------|-------------|------------|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Expr. soir | Omn. soir | Expr. matin | Omn. matin | Expr. soir | Omn. soir | Expr. matin | Omn. matin |
| Angers | 2 19 | 6 30 | 8 45 | 11 29 | 2 57 | 5 28 | 8 28 | 10 45 | 2 19 | 6 30 |
| La Ménitrie | 2 52 | 7 10 | 9 10 | 12 08 | 3 42 | 6 19 | 8 28 | 10 45 | 2 52 | 7 10 |
| Les Rosiers | » | 7 19 | 9 18 | 12 17 | 3 52 | 6 23 | 8 31 | 10 48 | » | 7 19 |
| St-Clément | » | 7 36 | » | 12 24 | 3 59 | 6 29 | 8 38 | 10 55 | » | 7 36 |
| St-Martin | » | 7 33 | » | 12 31 | 4 07 | 6 30 | 8 35 | 11 02 | » | 7 33 |
| Saumur (a) | 3 22 | 7 46 | 9 34 | 12 44 | 4 20 | 6 49 | 8 40 | 11 10 | 3 22 | 7 46 |
| (dép.) | 3 27 | 7 52 | 9 37 | 12 48 | 4 31 | 6 53 | 8 44 | 11 14 | 3 27 | 7 52 |
| Varennes | » | 8 05 | 9 48 | 1 01 | 4 45 | 7 06 | » | » | » | 8 05 |
| Port-Boulet | 3 52 | 8 20 | 9 57 | 1 15 | 5 01 | 7 20 | » | » | 3 52 | 8 20 |
| Langeais | 4 26 | 8 59 | 10 19 | 1 53 | 5 46 | 7 59 | » | » | 4 26 | 8 59 |
| Tours | 5 05 | 9 42 | 11 05 | 2 26 | 6 35 | 8 42 | » | » | 5 05 | 9 42 |

TOURS — SAUMUR — ANGERS

| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Expr. soir | Omn. soir | Expr. matin | Omn. matin | Expr. soir | Omn. soir |
|-------------|-------------|------------|------------|-----------|-------------|------------|------------|-----------|
| Tours | 1 23 | 5 | 7 15 | 11 33 | 2 05 | 5 25 | 8 45 | 11 03 |
| Langeais | 2 13 | 5 43 | 8 | 12 12 | 2 49 | 6 09 | 9 29 | 11 47 |
| Port-Boulet | 2 38 | 6 20 | 8 39 | 12 46 | 3 09 | 6 24 | 9 44 | 12 02 |
| Varennes | » | 6 38 | 8 51 | 12 57 | » | 6 34 | 10 54 | » |
| Saumur (a) | 3 57 | 6 45 | 9 04 | 1 08 | 3 24 | 7 06 | 10 10 | 12 10 |
| (dép.) | 3 03 | 6 52 | 9 12 | 1 13 | 3 29 | 7 12 | 10 16 | » |
| St-Martin | » | 7 06 | 9 26 | 1 25 | » | 7 25 | » | » |
| St-Clément | » | 7 13 | 9 33 | 1 31 | » | 7 32 | » | » |
| Les Rosiers | » | 7 21 | 9 41 | 1 38 | 3 45 | 7 39 | » | » |
| La Ménitrie | 3 28 | 7 39 | 9 52 | 1 46 | 3 52 | 7 48 | 11 14 | 12 14 |
| Angers | 3 57 | 8 21 | 10 41 | 2 30 | 4 17 | 8 39 | 11 57 | 12 57 |

SAUMUR — LA FLÈCHE

| STATIONS | Mixte matin | Omn. soir | Mixte soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|-------------|-----------|------------|
| Saumur | 7 05 | 1 18 | 7 20 | La Flèche | 7 15 | 10 20 | 7 30 |
| Vivry | 7 21 | 1 31 | 7 33 | Clefs | 7 33 | 10 40 | 7 43 |
| Longué | 7 45 | 1 45 | 7 48 | Baugé | 7 53 | 11 15 | 8 03 |
| Jumelles | 8 08 | 1 57 | 8 01 | Jumelles | 8 09 | 11 37 | 8 19 |
| Baugé | 8 33 | 2 13 | 8 18 | Longué | 8 24 | 11 57 | 8 34 |
| Clefs | 9 01 | 2 30 | 8 37 | Vivry | 8 38 | 12 17 | 8 47 |
| La Flèche | 9 20 | 2 45 | 8 52 | Saumur | 8 55 | 12 39 | 9 04 |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.